




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-12553-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.380**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À CITÉS UNIES FRANCE

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Laurent DILLINGER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Département Sécurité - Services aux Publics
- Développement Touristique et International
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À
CITÉS UNIES FRANCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a souhaité adhérer à l'association Cités Unies France, afin de se positionner activement dans le cadre des Relations Internationales en général et de la coopération décentralisée en particulier.

A titre d'information, la coopération décentralisée - politique publique qui associe et fait collaborer à différents niveaux d'intervention les acteurs économiques et sociaux potentiels de collectivités territoriales ayant des liens de coopération - bénéficie d'un cadre juridique consolidé. La loi Thiollière du 25 janvier 2007, en confortant et élargissant la loi de 1992, a fait de l'action internationale une compétence d'attribution des Collectivités Locales.

Cités Unies France (CUF) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale.

Au sein des 27 groupes-pays et des groupes thématiques, tels que "jeunesse et international", "tourisme solidaire" et "migrants et coopération décentralisée" Cités Unies France anime un réseau d'environ 3 000 collectivités locales.

L'association a aussi pour objectif de développer du lobbying national et international pour la reconnaissance de la politique de coopération des collectivités territoriales, en particulier auprès de l'Agence française de Développement et de la Commission européenne.

Pour accompagner les collectivités dans leurs démarches, l'association propose :

- la mise à disposition d'une source d'informations sur les pays, les expériences et les expertises des Collectivités Locales membres du réseau, sur les orientations des programmes nationaux et multilatéraux (Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Commission Européenne...).
- un conseil et un appui à la mise en place des partenariats de coopération décentralisée, au montage de projets internationaux ou sur l'organisation locale de l'action internationale. Afin de compléter ce dispositif, un pôle de conseil juridique va être développé.
- des formations sur la coopération décentralisée aux élus, au personnel territorial.
- une fonction de représentation des Collectivités Locales sur les questions de coopération internationale auprès des pouvoirs publics français, des grandes associations de collectivités locales, des collectifs d'ONG et des institutions internationales.

L'adhésion à CUF assure aussi une représentation au sein du réseau mondial de Collectivités Locales "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU), instance de reconnaissance des gouvernements locaux au sein du système des Nations Unies. Le rôle et l'importance de l'action des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale sont ainsi réaffirmés.

L'adhésion à CGLU, organisation jouissant du statut consultatif au Conseil de l'Europe, permettra à la Ville de déposer sa candidature au titre du Prix de l'Europe, récompensant les relations actives avec les villes partenaires.

Je vous rappelle que seule la Ville d'Aix au sein de la CPA est adhérente à CUF. La structure a consenti un tarif réduit pour garantir la participation d'Aix-en-Provence à ce réseau avec une présence politique soutenue, soit par les responsables de l'action internationale, soit par les élus thématiques concernés.

Une telle participation assure à la ville une notoriété, une communication et facilite d'autant l'accès à des financements internationaux.

Je vous propose donc, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le paiement de la cotisation annuelle, qui s'élève pour l'année 2011 à **5 677 euros**. Ce montant comprend également l'abonnement au journal Cités Unies France.
- **DIRE** que les crédits nécessaires à cette adhésion seront pris sur la ligne budgétaire 92048 6281 1440 qui présente les disponibilités suffisantes

**2011.380 - RELATIONS INTERNATIONALES - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À
CITÉS UNIES FRANCE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**